

ECOFI OPTIM 12 MOIS
Fonds Commun de Placement

Rapport annuel au 31 décembre 2025

I. Caractéristiques de l'OPC	3
II. Rapport de gestion	6
III. Informations réglementaires	9
IV. Rapport du Commissaire aux Comptes	12
V. Comptes annuels	17

I. Caractéristiques de l'OPC

Société de gestion par délégation

ECOFI INVESTISSEMENTS - 12, boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 NANTERRE Cedex

Dépositaire

CACEIS BANK France - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 MONTRouGE

Classification

Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Catégories de parts/actions

Libellé	Code ISIN	Affectation du résultat	Affectation des plus-values
Part C	FR0010793778	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée d'un an, une performance supérieure à celle de l'EURIBOR 6 MOIS, nette de frais de gestion selon une approche ISR.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence du fonds est le suivant : EURIBOR 6 MOIS.

Néanmoins, il est rappelé que la gestion de l'OPC n'est ni indiciel ni à référence indicielle, sa gestion étant discrétionnaire au sein de son univers d'investissement. Il ne vise pas à répliquer son indicateur de référence.

Au sein de la zone Euro, l'EURIBOR 6 MOIS (Euro Interbank Offered Rate) constitue le taux interbancaire offert entre banques de meilleure signature pour la rémunération de dépôts dans la zone euro sur une durée de 6 mois. Il est calculé par la Banque centrale européenne. Le code Bloomberg est EUR006M.

L'administrateur de l'indice, en tant que banque centrale, n'a pas à ce titre à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, ECOFI Investissements dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

L'univers d'investissement initial de l'OPC est composé de titres d'émetteurs publics, souverains, parapublics et privés de la zone Euro et/ou de l'OCDE faisant partie du périmètre d'analyse extra-financière de MSCI ESG Research. Cet univers d'investissement initial est composé d'environ 9000 valeurs.

L'OPC intègre de façon systématique une analyse ESG de cet univers d'investissement qui influence de façon significative la sélection des instruments dans lesquels l'OPC investit.

Cette analyse est menée selon notre méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME (Planète, Résultat, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement) et porte sur 90% minimum du portefeuille (hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, les liquidités détenues à titre accessoire et les actifs solidaires). Elle conduit à réduire l'univers d'investissement initial du fonds de 25% minimum.

Notre méthodologie PRISME se caractérise par une approche équilibrée et engagée dans les trois domaines, Environnement, Social et Gouvernance. Elle permet une approche plus globale des risques liés aux investissements en ne se limitant pas au prisme financier et repose sur les trois principes suivants :

Une sélection des émetteurs selon leur note PRISME

L'évaluation de la performance ESG des émetteurs repose sur une approche « best in universe » et se fonde sur notre méthodologie propriétaire PRISME qui conduit à attribuer une note PRISME aux émetteurs, comprise entre 0 et 10 (10 étant la meilleure note), au sein de laquelle les trois domaines E, S et G sont équipondérés.

Pour déterminer les notes E, S et G qui composent à parts égales la note PRISME, l'équipe ISR s'appuie sur l'évaluation ESG des émetteurs fournie par MSCI ESG Research au sein de laquelle elle surpondère 9 critères à fort impact ESG (3 critères par domaine) :

- Pour le domaine Environnement : Stratégie environnementale et éco-conception, Politiques climat, Politiques biodiversité ;
- Pour le domaine Social : Non-discrimination et égalité des chances, Relations responsables avec les clients, Alignement avec l'ODD 5 ;
- Pour le domaine Gouvernance : Equilibre des pouvoirs et efficacité du CA, Rejet des paradis fiscaux, Rémunérations liées à des facteurs ESG.

A titre d'exemple, les critères suivants sont retenus dans l'évaluation ESG des émetteurs fournie par l'agence de notation: politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes, ratification des conventions internationales environnementales, taux de scolarisation, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies.

La note PRISME obtenue permet ensuite de répartir les émetteurs en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts égales ; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés).

L'OPC peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 8 et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et des OPC externes.

Une politique d'exclusions sectorielles et normatives

A travers l'application de notre méthodologie propriétaire PRISME, l'OPC exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, au pétrole et au gaz.

Une politique d'exclusion des émetteurs controversés

Pour les émetteurs privés, les controverses sont évaluées sur une échelle de 1 à 5 et sur la base de 3 critères : gravité, implication et réaction de l'entreprise. Notre méthodologie propriétaire PRISME privilégie la gravité et la réaction de l'entreprise et favorise les émetteurs qui démontrent une volonté de s'améliorer avec des actions concrètes et impactantes.

Pour les émetteurs souverains, notre méthodologie s'appuie sur l'indicateur « Promotion of democratic institutions » de MSCI ESG Research.

A l'issue de cette analyse, les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie sont exclus.

La méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec cette méthodologie mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur les pratiques environnementale, sociales et de gouvernance des émetteurs. Par ailleurs, même si des éléments prospectifs sont intégrés dans la méthodologie, anticiper l'apparition de nouvelles controverses reste difficile et peut entraîner une revue du profil de durabilité d'un émetteur.

Une présentation détaillée de notre méthodologie propriétaire PRISME est disponible sur notre site internet : http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf.

Au sein de l'univers ainsi filtré, la stratégie de gestion est discrétionnaire et consiste à exposer le FCP aux marchés de taux de la zone Euro et/ou OCDE en construisant un portefeuille de durée de vie moyenne inférieure à 18 mois ; la durée de vie jusqu'à maturité des titres retenus pouvant aller jusqu'à 3 ans. Les titres d'une maturité supérieure à deux ans doivent à tout moment représenter au moins 20% de l'actif net du FCP.

Le portefeuille est investi en instruments de taux, à taux fixe et à taux variable (obligations, titres de créance négociables ou instruments du marché monétaire), libellés en euro et émis par des Etats souverains et/ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées situés au sein de la zone Euro et/ou de l'OCDE.

La sélection des titres émis par les entreprises privées s'appuie sur l'analyse financière des émetteurs réalisée par les équipes de la société de gestion

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de la Société de gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Les risques auxquels s'expose le souscripteur au titre de son investissement dans l'OPC sont listés ci-après :

- **Risque de perte de capital** : L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection du capital. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat.
- **Risque de gestion discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents actifs et classes d'actifs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les instruments et/ou les marchés les plus performants, ce qui peut entraîner des pertes d'opportunités et une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de taux** : Risque d'une baisse de la valeur des instruments de taux détenus, et donc de la valeur liquidative, provoquée par une variation des taux d'intérêt. L'expression de ce risque est la sensibilité du portefeuille, qui représente la variation de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt. Ainsi, la valeur liquidative est susceptible de baisser, soit en cas de hausse des taux si la sensibilité du portefeuille est positive, soit en cas de baisse des taux si la sensibilité du portefeuille est négative.

- **Risque de crédit** : Risque lié à la probabilité de voir un émetteur faire défaut, c'est-à-dire de ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés envers les tiers, ou encore de voir la note d'un émetteur se dégrader. La survenance d'un tel défaut ou la simple perception par le marché d'un accroissement de cette probabilité, peuvent entraîner une baisse de la valeur de l'émetteur et donc de la valeur liquidative de l'OPC.
- **Risque lié à la gestion des garanties** : L'investisseur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative de l'OPC pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, l'investisseur peut également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.
- **Risques liés aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres** : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.
- **Risque juridique** : Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.
- **Risque méthodologique lié à l'analyse extra-financière** : notre méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Un élément de subjectivité est donc inhérent à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG et il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG. Les informations ESG peuvent être incomplètes, inexactes ou non disponibles. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion erronée d'une valeur. L'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, peut faire perdre certaines opportunités de marché disponibles aux fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. L'approche ESG peut évoluer et se développer au fil du temps, en raison d'un affinement des processus de décision en matière d'investissement pour tenir compte des facteurs et des risques ESG et/ou en raison des évolutions juridiques et réglementaires
- **Risque de durabilité** : il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risques accessoires

- **Risque lié aux titres dits « spéculatifs » (haut rendement) et/ou non notés** : Ces titres classés en « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix. La valeur des parts du Fonds peut donc se trouver diminuée lorsque la valeur de ces titres en portefeuille baisse.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et/ou aux produits structurés. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.
- **Risque lié aux titres de créance subordonnés** : Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'événement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).
- **Risque lié aux obligations contingentes** : les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous d'un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Les CoCos présentent des risques particuliers liés à la possibilité d'annulation ou de suspension de leur coupon, la réduction partielle ou totale de leur valeur ou leur conversion en actions. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, lorsque le niveau de fonds propres de l'émetteur passe en-dessous du seuil de déclenchement de l'obligation contingente convertible. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Garantie ou protection

Néant.

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

II. Rapport de gestion

Structure du portefeuille

L'actif net d'ECOFI OPTIM 12 MOIS au 31/12/2025 s'établit à 94,74 millions d'euros. Le fonds est investi en obligations pour 93,41% et en titres de créances pour 1,58% de son actif (le reste étant constitué de liquidités et de parts d'OPC monétaire).

Conjoncture économique et marchés

Fin décembre 2024, nos perspectives étaient les suivantes :

« La fin d'année n'a pas coïncidé avec une reprise de l'activité en zone Euro, le vieux continent souffre toujours du resserrement monétaire passé et ce bien que la BCE ait abaissé ses taux directeurs en décembre 2024, pour la 4ème fois consécutive. A contrario, l'économie américaine défie toujours la gravité. Si la Fed a baissé ses taux en décembre 2024, elle a en revanche orienté son discours vers plus de prudence concernant 2025, ce qui n'a pas manqué de faire réagir négativement les marchés.

L'assouplissement monétaire devrait toutefois se poursuivre mais les anticipations de baisse de taux nous semblent trop agressives.

Les premiers pas du gouvernement Trump seront scrutés avec attention tandis que le contexte politique en Europe demeure instable (France, Allemagne). La baisse de la rémunération des fonds monétaires est susceptible de favoriser des allocations en faveur des fonds obligataires. Le marché primaire promet d'être animé. Nous tablons sur une stabilité des marges de crédit. »

Le 1er trimestre de l'année 2025 a été marqué par de nombreux bouleversements en matière de politique économique. Mentionnons tout d'abord le fait que D. Trump se soit montré (dans un premier temps) moins agressif qu'escompté vis-à-vis de l'Europe en matière de politique commerciale. Mais le premier mois de l'année a aussi coïncidé avec un autre événement, d'une importance plus subtile. Sur la seule journée du 27 janvier dernier, la capitalisation boursière de la société Nvidia a fondu de ~590 milliards de dollars. La cause : un nouvel outil d'intelligence artificielle (IA) baptisé « DeepSeek ». Sa particularité : développé en Chine, il utiliserait a priori moins de ressources informatiques pour obtenir des résultats similaires à ceux de ses concurrents américains. Dans son utilisation, DeepSeek est semblable à ChatGpt et porte le même nom que l'entreprise qui l'a développé. Trois éléments (au moins) les distinguent toutefois. Le premier est que DeepSeek est une entreprise chinoise, contrairement aux leaders américains du domaine. Le second est que son utilisation nécessite a priori moins de ressources, pour des résultats similaires. Le troisième, sans doute le plus important, est qu'il s'agit d'un outil « open source ». Autrement dit, son fonctionnement est ouvert et transparent, permettant aux utilisateurs les plus avertis de le comprendre et de le modifier. La réponse des marchés ne s'est pas fait attendre. La domination de l'indice S&P 500 par quelques valeurs du secteur de la technologie a d'emblée été remise en question. En outre, le « moment DeepSeek » rappelle à quel point l'environnement géopolitique est multidimensionnel. La guerre au sens propre du terme. La guerre commerciale. Et, bien sûr, la guerre technologique.

Les multiples annonces effectuées par D. Trump ensuite ont peu à peu créé un environnement très incertain. Que ce soit au travers d'une rhétorique agressive envers l'Ukraine, ou les menaces d'application de droits de douane. De quoi donner le tournis pour le consommateur, dont la confiance a fortement baissé et les anticipations d'inflation augmentées. Côté politique européenne, notons en février, la victoire du Chancelier en devenir allemand, Friedrich Merz, dont le programme économique et la position pro-regain d'autonomie stratégique en Europe ont été plébiscités. Le mois suivant, l'Allemagne et l'Europe avaient choisi de se réarmer par le biais de plans dédiés. Plus généralement encore, de regagner en autonomie stratégique. Ce tournant majeur est tour à tour le fruit de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les préconisations du rapport Draghi et l'attitude de D. Trump et J. D. Vance à l'égard de V. Zelensky en direct à la télévision.

L'Allemagne a donc annoncé vouloir investir massivement dans le réarmement et ses infrastructures (vertes notamment) par le biais d'un plan dédié de 500 md€ sur 12 ans et de la levée du frein à l'endettement, qui laisse entrevoir un montant total bien plus élevé encore. La Commission européenne a également dévoilé un plan de 800 md€, afin de faciliter le financement du réarmement des autres pays. Ces plans européens de réarmement s'inscrivent dans un cadre plus large de regain d'autonomie stratégique. Pour mettre en œuvre son réarmement et la décarbonation de son économie, l'Allemagne va faire travailler ses entreprises, mais aussi celles des autres pays de la zone Euro. Cela pourrait avoir des effets bénéfiques pour de nombreux pans de l'économie européenne et ainsi favoriser la réindustrialisation. En outre, des retombées positives en termes de gains de productivité sont à attendre, si ces dépenses sont en partie mobilisées dans la R&D (IA, nouveaux procédés de fabrication, efficacité énergétique...). Cependant, des freins politiques et budgétaires subsistent, notamment en France, en Italie ou en Espagne.

Au cours du 1er trimestre 2025, Donald Trump a multiplié les annonces, notamment les menaces à l'encontre de ses partenaires commerciaux. L'incertitude liée à la rhétorique du Président américain a entraîné une dégradation du sentiment. La confiance des consommateurs américains a fortement diminué. Les électeurs démocrates se sont naturellement montrés pessimistes, tandis que les républicains l'ont été un peu moins, bien que leur moral ait également baissé à la marge. La perspective d'une hausse de l'inflation due à de nouveaux droits de douane inquiète. Le moral des entreprises, notamment celui des petites entreprises et des constructeurs immobiliers a aussi fortement reculé. S'agissant de l'Europe, les données d'activité se sont montrées ni bonnes, ni mauvaises. Une (timide) reprise conjoncturelle semblait même se former, grâce à la baisse de l'inflation et celle des taux directeurs.

Le 2 avril 2025, le Rubicon a toutefois été franchi avec le « Libération Day ». Lors d'une conférence de presse dédiée, Donald Trump a ainsi dévoilé les nouveaux droits de douane applicables le 9 avril au reste du monde. Le «tarif» de base est un taux universel de 10%. La plupart des pays du monde

ont néanmoins écopé d'un taux personnalisé. Ainsi, en plus de ceux promulgués auparavant, la zone Euro s'est vu obtenir un taux de 20%, le Japon hérite de 24%, le Royaume-Uni de 10% et la Chine 34%. Ces taux reflètent a priori une réponse aux droits de douane appliqués par ces mêmes pays – par réciprocité donc. Pourtant, une manœuvre de rétro-ingénierie consistant à trouver la formule de calcul à partir des taux envisagés prouve le contraire. A la sortie de cette conférence, les premiers calculs faisaient état d'un taux moyen pratiqué par les États-Unis avoisinant les ~25%, contre ~2,5% à fin 2024, soit la plus importante hausse de droits de douane depuis 1890! Plus élevée encore qu'au moment de la loi Hawley-Smoot en 1930. La réaction des marchés financiers ne s'est pas fait attendre avec une baisse marquée des actifs risqués. Fidèle à sa posture « maximaliste » en vue d'obtenir des « accords », Donald Trump a peu de temps après mis en place un moratoire de 90 jours. La guerre commerciale s'est toutefois intensifiée avec la Chine sur une courte période durant laquelle les droits de douane appliqués à la Chine ont avoisiné les 150% ! La période a toutefois été propice aux négociations. Des accords partiels ont notamment abouti à une nette diminution de la facture pour le Royaume-Uni et la Chine. Donald Trump s'est érigé au rang de « personnage principal » et impose un narratif que le monde entier suit en tant que spectateur. Au cours des mois qui ont suivi, et tout particulièrement durant l'été, les négociations ont peu à peu abouti sur des accords commerciaux entre les États-Unis et la plupart des autres pays. La zone Euro et le Japon ont, à titre d'exemple, bénéficié d'un taux personnalisé de 15%, moyennant quelques exemptions.

Sur la seconde partie de l'année, les statistiques économiques publiées aux États-Unis ont de plus en plus mis en lumière les conséquences de la politique erratique de Donald Trump. L'inflation dans les biens touchés par les droits de douane a continué d'augmenter, de manière toutefois inégale et dans des proportions moindres qu'initialement escompté. Premièrement, en raison des stocks constitués par les entreprises en amont des droits de douane. Deuxièmement, car certaines ont préféré rogner sur leurs marges, pour éviter d'avoir à passer des hausses de prix auprès des consommateurs. Troisièmement, grâce à des négociations menées avec les différentes parties prenantes. Quatrièmement, car le monde des affaires – tout comme celui des marchés financiers – a été ballotté au gré des annonces et des revirements de situation, tablant notamment sur le fait que D. Trump puisse revenir en arrière sur certaines de ses annonces (phénomène TACO, pour Trump Always Chickens Out). D'autres négociations ont également abouti, avec la Suisse notamment et des exemptions sur certains produits alimentaires ont été consentis. Au total, le taux effectif des droits de douane appliqué par les États-Unis au reste du monde a bondi de 2,4% fin 2024 à environ 15% fin 2025, négociations et exemptions incluses. L'inflation dans son ensemble n'a malgré tout que peu augmenté. La modération de l'inflation au sein de la catégorie des services ayant en partie compensée la hausse observée de celle des biens. Dans le même temps, le rythme de consommation des ménages américains a ralenti, sans toutefois se contracter fortement. Sans surprise, les produits les plus affectés par les tarifs ont été boudés, mais les ménages les plus aisés ont pu jouir d'un effet richesse positif dans le sillage de la hausse des marchés d'actions aux États-Unis en 2025. D'autre part et face au climat d'incertitude ambiant, les entreprises américaines ont réduit leurs intentions d'investissement et les petites entreprises ont fait preuve de pessimisme, notamment s'agissant de leurs perspectives d'embauches. Au sein des comptes nationaux, la faiblesse de l'investissement des entreprises a toutefois été masquée par un phénomène bien plus puissant : l'Intelligence Artificielle. On peut notamment estimer que les investissements au sens large dans le domaine de l'IA (construction de centre de données, dépenses en R&D...) ont expliqué 30% à 40% de la croissance du PIB au 1er semestre. Du côté du marché de l'emploi, une dégradation à bas bruit puis progressivement plus manifeste a été constatée. Face à l'incertitude Trumpienne et en raison de la politique migratoire menée par le nouveau gouvernement, les créations d'emplois se sont raréfiées, des destructions nettes ont même eu lieu dans de nombreux secteurs privés et le taux de chômage a légèrement augmenté. En fin d'année, les États-Unis ont connu le plus long shutdown (gel des budgets fédéraux) de l'histoire, du 30 septembre au 13 novembre, causant notamment l'arrêt de la publication de la plupart des statistiques économiques publiques. Ce n'est ainsi qu'en toute fin d'année que certaines d'entre elles nous sont parvenues, moyennant de nombreux trous et choix méthodologiques imposés par la situation. L'inflation totale américaine (CPI) est ainsi passée de 2,9% sur un an fin 2024 à 2,7% en novembre 2025 (dernier point de donnée disponible au 31/12/2025). Comme mentionné précédemment, la baisse notable enregistrée sur les derniers mois de l'année s'explique principalement en raison des choix méthodologiques effectuées par le BLS pendant le shutdown. L'évolution mensuelle de la catégorie des loyers (~40% de l'indice des prix hors énergie et alimentation) a notamment été minorée à 0% sur les mois d'octobre et novembre, contre une variation proche de 0,3%-0,4% habituellement. Les dernières prévisions du consensus disponibles à date tablent par ailleurs sur une croissance économique proche de 2% sur l'ensemble de l'année.

En zone Euro, les données économiques sont restées résilientes, malgré les droits de douane promulgués. L'accord sur les droits de douane passé entre les États-Unis et l'UE a permis une amélioration de la visibilité, mais sa mise en application est restée un sujet de préoccupation pour les entreprises. Les retombées positives du plan de réarmement et d'infrastructures allemand sur l'économie de la zone Euro sont attendues en 2026 et le sentiment des entreprises allemandes s'est, par anticipation, considérablement redressé. Cette forme de résilience a également masqué un certain nombre de disparités. La demande privée est restée faible et inégale, l'industrie manufacturière a peiné face aux services et les pays du sud se sont démarqués de ceux du cœur de l'Europe. En parallèle, certains indicateurs avancés se sont redressés, après plusieurs années de stagnation, témoignant, en dépit des éléments mentionnés plus haut d'un début d'inflexion cyclique. Il est également impossible de passer à côté des développements politiques en France, notamment la chute du gouvernement Bayrou et la difficulté pour les partis constituant les forces en présence de définir un budget pour 2026. Il n'en demeure pas moins que la réaction des marchés de taux a été plutôt « contenue » et que ces derniers semblent désormais coutumiers du fait, après la chute du gouvernement Barnier. L'écart de taux entre la France et l'Allemagne a ainsi légèrement augmenté et son niveau actuel continue de refléter le supplément de rendement exigé par les investisseurs dans un contexte budgétaire dégradé. La nomination (à deux reprises) de Sébastien Lecornu n'a pas encore permis de trouver une solution à l'équation budgétaire, qui reste suspendue à un compromis entre les parties prenantes. En zone Euro, l'inflation totale est passée de 2,4% sur un an fin 2024 à 2,1% en novembre 2025. Les dernières prévisions du consensus disponibles à date tablent sur une croissance économique de 1,4% sur l'ensemble de l'année 2025.

L'actualité géopolitique a également été chargée en seconde partie d'année, au regard des vives tensions qui ont opposé l'Iran et Israël, ayant menée à une frappe de missiles américaine sur les trois principaux sites nucléaires iraniens, Ispahan, Natanz et Fordo. De nombreux allers retours sur le conflit entre la Russie et l'Ukraine ont également eu lieu et de multiples rencontres se sont déroulées, notamment celle entre Vladimir Putin et Donald

Trump. A fin 2025, aucun accord de paix ou de cessez-le-feu n'ont néanmoins été décrétés.

Prise au piège par la politique et ses implications pour l'économie américaine, la Fed a dans un premier temps opté pour un statu quo, avant de favoriser l'emploi au détriment de l'inflation dans son évaluation de la balance des risques. Le signal de la reprise de l'ajustement de politique monétaire a été donné par Jerome Powell à l'occasion du Symposium de Jackson Hole durant le mois d'août. Dans le prolongement, la Fed a baissé ses taux de 0,25% le 17 septembre 2025 puis deux autres fois en octobre et en décembre. En parallèle, les pressions politiques exercées par D. Trump à l'encontre de l'institution n'ont cessé de s'intensifier. L'état s'est resserré sur Jerome Powell (actuel président de la Fed), dont le mandat arrive à son terme en mai prochain. Au cours de l'été, la démission surprise d'une des membres du comité de politique monétaire (Adriana Kugler) a débouché sur la nomination de Stephen Miran, conseiller économique de D. Trump et architecte de la stratégie autour des droits de douane. Des accusations de fraude immobilière pèsent également sur Lisa Cook (membre votante au sein de la Fed) et le président américain a, par tous les moyens, cherché à la renvoyer. Enfin concernant le remplaçant de J. Powell, plusieurs noms circulent, dont notamment Christopher Waller (actuel membre votant de la Fed, nommé par D. Trump en 2020), qui s'est montré favorable à la reprise de l'assouplissement monétaire. Kevin Hassett, proche conseiller économique de D. Trump, est également pressenti. A fin décembre 2025, le taux directeur de la Fed se situe ainsi sur une fourchette comprise entre 3,50%-3,75%. La BCE a quant à elle procédé à quatre baisses de taux en 2025 et a ensuite opté pour un statu quo à partir du mois de juin 2025, en raison de la stabilité de l'inflation autour de 2% et du redressement conjoncturel semblant se dessiner. A fin décembre 2025, le taux de facilité de dépôt de la BCE se situe à 2%.

Performance

Sur la période, la valeur liquidative des parts est passée de 11 419,98 € (31/12/2024) à 11 744,39 € (31/12/2025), soit une performance de +2,84%, contre 2,105 % pour l'indicateur de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures de l'OPC.

Perspectives

Aux États-Unis, les effets retardés de l'incertitude commerciale devraient continuer de peser sur l'activité à court terme, avant qu'une réaccélération ne se dessine, portée par la dissipation progressive du choc tarifaire et l'impulsion monétaire des baisses de taux effectuées par la Fed en 2025. La désinflation devrait se poursuivre lentement, freinée toutefois par la transmission encore incomplète des droits de douane dans les prix et par la réaccélération attendue de l'activité. Dans ce cadre, la Fed devrait se montrer prudente et procéder à une ou deux baisses de taux supplémentaires sur l'ensemble de l'année, le remplacement de Jerome Powell en mai ne devant pas fondamentalement modifier la trajectoire de politique monétaire.

En zone euro, la légère détérioration de l'activité observée en fin d'année 2025 pourrait se prolonger à très court terme. Toutefois, les retombées positives du plan allemand, la baisse de l'inflation, la hausse des revenus réels et les effets différés des baisses de taux passées de la BCE devraient permettre une croissance légèrement supérieure au potentiel en 2026. L'inflation devrait temporairement passer sous les 2 % au premier trimestre, avant de revenir autour de cet objectif. La BCE devrait ainsi maintenir son taux de dépôt inchangé à 2 %, une hausse de taux ne pouvant toutefois être exclue en fin d'année si le redressement conjoncturel se confirme.

Pour les marchés monétaires et le crédit court terme, cet environnement de taux relativement stables en zone euro et de détente modérée aux États-Unis devrait offrir un portage encore attractif, tout en invitant à une vigilance accrue quant à l'évolution des spreads de crédit dans un contexte économique encore fragile et un environnement géopolitique particulièrement instable.

III. Informations réglementaires

Changements intervenus en cours d'exercice

Date du changement	Nature du changement
11 04 2025	Changement de fournisseur de données ESG + Eligibilité des obligations AT1 callées
05 05 2025	Correction sur les frais de transaction
03 10 2025	Recours au centralisateur IZNES

Synthèse des frais

- Part C

Frais de fonctionnement et de gestion	0.25%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0%	
des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement		0%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur		0%
Autres frais facturés à l'OPC	0%	
commissions de surperformance		0%
commissions de mouvement		0%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	0.25%	

Evolution de la valeur liquidative

Libellé	VL au 31/12/2024	VL au 31/12/2025	Nombre de parts au 31/12/2025
Part C	11 419,98 €	11 744,39 €	8 066,54

Principaux mouvements de la période

Libellé Valeur	Acquisitions (€)	Ventes (€)
ECOFI TRESORERIE - Part I	75 432 180,60	74 797 002,36
BNP PARIBAS 0 25/07/28	1 608 010,06	1 611 429,26
CAPGEMINI E3M 25/09/27	1 300 000,00	1 306 417,96
JYSKE BANK 5 26/10/28	2 407 145,34	0,00
FRESENIUS SE 1,875 24/05/25	0,00	2 227 297,78
SES SA 1,625 22/03/26	2 215 131,78	0,00
INFORMA PLC 2,125 06/10/25	0,00	2 211 732,14
WESTPAC BANKING E3M 14/01/28	2 627 801,93	0,00
MEDIOBANCA 4,75 14/03/28	1 056 663,01	1 057 447,50
NORDEA BANK ABP 4,375 06/09/26	2 073 487,67	0,00

Opérations portant sur des titres pour lesquels les porteurs sont informés que le Crédit Coopératif ou Ecofi Investissements a un intérêt tout particulier :

Libellé	Devise	Quantité	Valeur boursière	% Actif Net
ECOFI TRESORERIE - Part I	EUR	403	4 764 314,36	5.03

Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (règlement « SFTR »)

Au cours de l'exercice écoulé, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Informations extra-financières

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2019/2088 (dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation ») sur la publication d'informations en matière de durabilité (le « Règlement SFDR »), il est précisé qu'au 31/12/2025 en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 6.91 sur une échelle de 0 à 10.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 6.18 et 6.91.



Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour rappel :

Pour l'analyse ESG du portefeuille, la société de gestion retient une approche en amélioration de note par rapport à l'univers investissable : la note ESG de l'OPC doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

L'ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le processus de gestion sont accessibles sur le site internet : http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf.

Classification : il est précisé que les investissements issus de la sélection réalisée dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds en font un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le fonds relève dès lors de la définition visée à l'article 8 du Règlement SFDR.

Règlement « Taxonomie »

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2020/852 (dit « Règlement Taxonomie »), il est précisé qu'à la clôture de l'exercice, 12,10% de l'actif net du Fonds est investi dans des structures exerçant des activités économiques alignées au sens dudit règlement.

Méthode de calcul des % des encours alignés sur la taxonomie :

A partir des données communiquées par les émetteurs portant sur le % du CA provenant d'activités économiques considérées comme durables, le % des encours gérés alignés est calculé selon la formule :

$$\frac{\sum(\text{Quote-part de l'actif de l'émetteur} * \text{quote-part indicateur économique aligné sur la taxonomie})}{\text{Total des encours gérés}}$$

Exercice des droits de vote

L'actif du FCP n'a pas donné lieu à utilisation de droit de vote au cours de l'exercice.

Politique de rémunération

La société de gestion a établi une politique de rémunération des collaborateurs.

Nous vous prions de trouver, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées au cours de l'exercice 2025 par ECOFI Investissements à son personnel ainsi que le nombre de bénéficiaires.

Rémunérations versées en 2025	Montant (en k€)	Bénéficiaires
Total	6 404	76
Dont fixe	5 213	76
Dont accessoires	455	71
Dont variable	736	56

En application du principe de proportionnalité et eu égard à sa taille, son organisation interne et à la complexité de son activité, ECOFI Investissements ne distingue pas les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion de l'ensemble des collaborateurs, considérant que tous les collaborateurs exercent des activités qui peuvent avoir une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion.

Aussi, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion, est identique aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

La politique de sélection des intermédiaires et contreparties définie par la société de gestion est disponible sur son site internet. Aucun manquement au respect de cette procédure n'a été constaté au cours de l'exercice de l'OPC.

Politique de sélection et d'évaluation des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Délais de paiement

Les frais de gestion provisionnés dans l'OPC sont payés selon un échéancier déterminé par convention avec la société de gestion.

Rapport annuel du RCCI de la société de gestion

Il est rappelé que le rapport annuel du RCCI de la société de gestion est tenu à la disposition des porteurs du fonds.

IV. Rapport du Commissaire aux Comptes



45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCP ECOFI OPTIM 12 MOIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FCP ECOFI OPTIM 12 MOIS

12 boulevard de Pesaro
92 024 NANTERRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP ECOFI OPTIM 12 MOIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ECOFI OPTIM 12 MOIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

Associé

V. Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	88 493 405,67	63 090 410,13
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	88 493 405,67	63 090 410,13
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	1 497 505,50	3 496 920,33
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	1 497 505,50	3 496 920,33
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 764 314,36	3 819 518,23
OPCVM	4 764 314,36	3 819 518,23
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	1 890,00	14 040,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	94 757 115,53	70 420 888,69
Créances et comptes d'ajustement actifs	27 218,32	21 235,90
Comptes financiers	13 097,41	24 874,61
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	40 315,73	46 110,51
Total de l'actif I+II	94 797 431,26	70 466 999,20

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	92 123 812,94	67 523 327,52
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	2 612 800,09	2 913 981,65
Capitaux propres I	94 736 613,03	70 437 309,17
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	94 736 613,03	70 437 309,17
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	1 890,00	14 040,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	1 890,00	14 040,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	58 909,22	15 631,14
Concours bancaires	19,01	18,89
Sous-total autres passifs IV	58 928,23	15 650,03
Total Passifs : I+II+III+IV	94 797 431,26	70 466 999,20

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	2 629 979,06	2 059 197,09
Produits sur titres de créances	93 800,73	491 035,86
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	941,80	1 914,01
Sous-total produits sur opérations financières	2 724 721,59	2 552 146,96
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-341,58	-3 054,05
Sous-total charges sur opérations financières	-341,58	-3 054,05
Total revenus financiers nets (A)	2 724 380,01	2 549 092,91
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-195 325,49	-190 621,68
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	-661,86	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-195 987,35	-190 621,68
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 528 392,66	2 358 471,23
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	573 196,69	-233 822,33
Sous-total revenus nets I = (C+D)	3 101 589,35	2 124 648,90
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	354 756,40	282 358,22
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 337,46	-1 071,18
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	353 418,94	281 287,04
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	140 417,77	-27 607,03
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	493 836,71	253 680,01

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-771 523,55	534 292,80
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,73	-0,84
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-771 522,82	534 291,96
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-211 103,15	1 360,78
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-982 625,97	535 652,74
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	2 612 800,09	2 913 981,65

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée d'un an, une performance supérieure à celle de l'EURIBOR 6 MOIS, nette de frais de gestion selon une approche ISR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en EUR	75 091 839,33	87 032 166,50	93 836 042,54	70 437 309,17	94 736 613,03
Nombre de titres	7 084,370	8 267,753	8 571,518	6 167,898	8 066,537
Valeur liquidative unitaire	10 599,64	10 526,70	10 947,42	11 419,98	11 744,39
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-97,83	-103,37	-3,82	41,12	61,22
Capitalisation unitaire sur revenu	79,83	88,70	271,25	344,46	384,50

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur titres de créance et instruments du marché monétaire sont pris en compte selon les règles de négociation en vigueur sur les instruments financiers (J+X). A titre d'exemple, les coupons courus sur instruments du marché monétaire sont pris au jour de la date de valeur liquidative. L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Instruments financiers

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture. (En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé).

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux.

• Instruments du marché monétaire

Les titres de créance négociables (TCN) sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

• Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

• OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

• Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

• Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

• Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

- Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

- Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

- Méthode d'évaluation des garanties financières

Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché (mark-to-market).

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part(s)	Taux Barème (TTC maximum)
Frais de gestion financière, frais de fonctionnement et autres services (CAC, dépositaire, délégataire comptable, distribution, avocats)*	Actif Net	FR0010793778	0,25%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	FR0010793778	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction		Néant
Commission de sur-performance	Actif net	FR0010793778	Néant

* Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPC et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- il en est de même des contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'un taux de TVA à 20%.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPC.

Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, des taxes et/ou des frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC, la société de gestion se réserve le droit d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing, encadré par une politique, avec seuil de déclenchement.

Ainsi, dès lors que le total des ordres de souscription/rachat nets des porteurs sur l'ensemble des catégories de parts de l'OPC dépasse un seuil prédéfini sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse), pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/ rachat nets.

L'OPC émettant plusieurs catégories de parts/actions, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives des catégories de parts de l'OPC.

Le niveau de seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la société de gestion et revus de façon périodique. En cas d'application du mécanisme de Swing Pricing, la valeur liquidative dite « swinguée » sera la valeur liquidative officielle communiquée aux investisseurs. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative de l'OPC peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part ECOFI OPTIM 12 MOIS	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	70 437 309,17	93 836 042,54
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	57 444 477,64	9 827 981,30
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-35 255 467,18	-36 400 764,90
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 528 392,66	2 358 471,23
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	353 418,94	281 287,04
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-771 522,82	534 291,96
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments (*)	4,62 (*)	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	94 736 613,03	70 437 309,17

(*) Soutle de fusion : absorption du fonds ECOFI TAUX VARIABLE le 11/09/2025

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	4 932,370	57 444 477,64
Parts rachetées durant l'exercice	-3 033,731	-35 255 467,18
Solde net des souscriptions/rachats	1 898,639	22 189 010,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 066,537	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
ECOFI OPTIM 12 MOIS FR0010793778	Capitalisation	Capitalisation	EUR	94 736 613,03	8 066,537	11 744,39

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	88 493,40	70 898,47	17 594,93	0,00	0,00
Titres de créances	1 497,51	1 497,51	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	13,10	0,00	0,00	0,00	13,10
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,02	0,00	0,00	0,00	-0,02
Hors-bilan					
Futures	NA	-1 922,22	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		70 473,76	17 594,93	0,00	13,08

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	4 671,07	2 499,03	4 831,94	76 491,36	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	1 497,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	13,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	-1 922,22	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	6 181,66	2 499,03	4 831,94	74 569,14	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	GBP				
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-0,02	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	88 493,40	0,00	0,00
Titres de créances	1 497,51	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	89 990,91	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	8 496,80
	Coupons et dividendes en espèces	1 921,52
	Autres créances	16 800,00
Total des créances		27 218,32
Dettes		
	Frais de gestion fixe	21 795,60
	Frais de gestion variable	37 113,62
Total des dettes		58 909,22
Total des créances et des dettes		-31 690,90

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	195 325,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 764 314,36
	FR0000293698	ECOFI TRESORERIE I	4 764 314,36
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			4 764 314,36

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	3 101 589,35	2 124 648,90
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	3 101 589,35	2 124 648,90
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 101 589,35	2 124 648,90

Part ECOFI OPTIM 12 MOIS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	3 101 589,35	2 124 648,90
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 101 589,35	2 124 648,90
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 101 589,35	2 124 648,90
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 101 589,35	2 124 648,90
Total	3 101 589,35	2 124 648,90
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	493 836,71	253 680,01
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	493 836,71	253 680,01
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	493 836,71	253 680,01

Part ECOFI OPTIM 12 MOIS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	493 836,71	253 680,01
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	493 836,71	253 680,01
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	493 836,71	253 680,01
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	493 836,71	253 680,01
Total	493 836,71	253 680,01
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			88 493 405,67	93,41
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			88 493 405,67	93,41
Assurance			821 637,10	0,87
ASSICURAZIONI GENERALI 4.125% 04/05/2026	EUR	800 000	821 637,10	0,87
Automobiles			978 800,82	1,03
General Motors Financial Co Inc 0.6% 20-05-27	EUR	1 000 000	978 800,82	1,03
Banques commerciales			39 753 088,38	41,95
BARCLAYS 0.877% 28-01-28	EUR	1 000 000	990 747,37	1,05
BARCLAYS 2.885% 31-01-27 EMTN	EUR	500 000	513 564,97	0,54
BELFIUS SANV E3R+0.5% 13-09-27	EUR	1 500 000	1 507 015,00	1,59
BNP PAR 0.5% 01-09-28	EUR	2 000 000	1 933 132,05	2,04
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	1 000 000	984 306,71	1,04
BPCE ISSUER 0.5% 24-02-27 EMTN	EUR	500 000	489 665,03	0,52
BQ POSTALE 1.0% 09-02-28 EMTN	EUR	1 600 000	1 587 073,75	1,68
CLEARSTREAM EUROPE AG E3R+0.2% 05-11-27	EUR	200 000	200 757,35	0,21
CRELAN 5.75% 26-01-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 112 756,78	1,17
DANSKE BK 1.375% 17-02-27 EMTN	EUR	1 600 000	1 617 376,22	1,71
DANSKE BK E3R+0.32% 11-11-27	EUR	250 000	250 965,80	0,26
DNB BANK A 3.125% 21-09-27	EUR	1 431 000	1 451 428,02	1,53
HSBC 3.019% 15-06-27	EUR	1 300 000	1 324 658,81	1,40
ING BANK NEDERLAND NV 2.625% 01-12-28	EUR	500 000	500 143,56	0,53
INTE 5.0% 08-03-28 EMTN	EUR	1 800 000	1 924 050,33	2,03
JPM CHASE 1.09% 11-03-27 EMTN	EUR	1 922 000	1 934 529,33	2,04
JYSKE BANK DNK 0.25% 17-02-28	EUR	1 000 000	977 870,48	1,03
JYSKE BANK DNK 5.0% 26-10-28	EUR	2 300 000	2 411 529,36	2,55
JYSKE BANK DNK E3R+0.65% 14-10-28	EUR	1 000 000	1 007 095,47	1,06
LANDESBANK LAND BADEN WUERT 2.875% 28-09-26	EUR	1 200 000	1 212 261,53	1,28
LANDESBANK LAND BADEN WUERT E3R+0.45% 13-01-27	EUR	1 200 000	1 208 742,00	1,28
NATL WESTMINSTER BANK 2.75% 04-11-27	EUR	1 000 000	1 010 616,23	1,07
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	1 500 000	1 534 069,01	1,62
SG 4.125% 02-06-27	EUR	400 000	417 881,59	0,44
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 0.375% 11-02-27	EUR	800 000	785 131,89	0,83
STANDARD CHARTERED 0.85% 27-01-28	EUR	600 000	593 035,60	0,63
STANDARD CHARTERED 1.625% 03-10-27	EUR	1 500 000	1 497 569,90	1,58
SVENSKA HANDELSBANKEN AB E3R+0.45% 08-03-27	EUR	500 000	502 369,17	0,53
Swedbank AB 0.3% 20-05-27	EUR	1 790 000	1 778 992,24	1,88
SYDBANK 5.125% 06-09-28 EMTN	EUR	1 847 000	1 948 741,49	2,06
UNICREDIT 2.2% 22-07-27 EMTN	EUR	850 000	857 272,39	0,90
UNICREDIT 3.875% 11-06-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 039 577,19	1,10
WESTPAC BANKING E3R+0.48% 14-01-28	EUR	2 625 000	2 648 161,76	2,77
Boissons			1 006 695,75	1,06
HEINEKEN NV 2.565% 03-10-28	EUR	1 000 000	1 006 695,75	1,06
Composants automobiles			690 057,75	0,73
MAGNA INTL 1.5% 25-09-27	EUR	700 000	690 057,75	0,73

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Crédit à la consommation			499 541,18	0,53
CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES 2.541% 20-11-28	EUR	500 000	499 541,18	0,53
Electricité			3 180 364,52	3,36
EDF 3.875% 12-01-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 578 002,77	1,67
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 602 361,75	1,69
Epargne et prêts hypothécaires			1 820 056,66	1,92
ACHMEA BANK NV 2.5% 06-05-28	EUR	1 500 000	1 518 415,99	1,60
ACHMEA BANK NV 2.75% 10-12-27	EUR	300 000	301 640,67	0,32
Equipement et services pour l'énergie			811 508,38	0,86
EUROGRID GMBH 1 3.075% 18-10-27	EUR	800 000	811 508,38	0,86
Equipements électriques			802 393,33	0,85
SCHNEIDER ELECTRIC SE E3R+0.25% 02-09-27	EUR	800 000	802 393,33	0,85
FPI Soins de Santé			974 279,45	1,03
COFINIMMO 1.0% 24-01-28	EUR	1 000 000	974 279,45	1,03
Gestion immobilière et développement			3 477 574,10	3,67
AB SAGAX 1.125% 30-01-27	EUR	1 375 000	1 369 884,25	1,45
AROUNDTOWN 0.0% 16-07-26 EMTN	EUR	300 000	296 095,50	0,31
AROUNDTOWN E3R+0.8% 18-12-27	EUR	1 000 000	1 001 923,50	1,06
VONOVIA SE 1.375% 28-01-26	EUR	800 000	809 670,85	0,85
Grands magasins et autres			1 070 107,68	1,13
PROSUS NV	EUR	1 000 000	969 050,48	1,02
PROSUS NV 1.207% 19-01-26 EMTN	EUR	100 000	101 057,20	0,11
Marchés de capitaux			4 389 081,82	4,63
ABN AMRO BK E3R+0.6% 15-01-27	EUR	600 000	605 787,87	0,64
BANCO NTANDER 0.5% 24-03-27	EUR	1 000 000	999 726,51	1,06
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC E3R+0.45% 14-01-27	EUR	365 000	367 627,77	0,39
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.875% 13-09-27	EUR	1 400 000	1 442 855,44	1,51
NATL BANK OF CANADA E3R+0.44% 08-11-27	EUR	470 000	471 970,48	0,50
NATL BANK OF CANADA E3R+0.57% 15-12-28	EUR	500 000	501 113,75	0,53
Media			2 220 782,16	2,34
SES SOCIETE EUROPEAN DES TELLITES 1.625% 22-03-26	EUR	2 200 000	2 220 782,16	2,34
Produits alimentaires			802 186,67	0,85
DANONE E3R+0.27% 08-09-27 EMTN	EUR	800 000	802 186,67	0,85
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			934 746,10	0,99
INFINEON TECHNOLOGIES AG 3.375% 26-02-27	EUR	900 000	934 746,10	0,99
Services aux collectivités			1 789 515,14	1,89
ENGIE 3.625% 06-12-26 EMTN	EUR	800 000	810 751,56	0,86
HERA 0.875% 14-10-26 EMTN	EUR	989 000	978 763,58	1,03
Services clientèle divers			1 048 664,11	1,11
AYVENS 3.875% 22-02-27	EUR	1 000 000	1 048 664,11	1,11
Services de télécommunication diversifiés			4 023 262,32	4,25
ATT E3R+0.4% 16-09-27	EUR	1 840 000	1 844 837,16	1,95
CELLNEX TELECOM 1.0% 20-04-27	EUR	1 700 000	1 679 580,09	1,77
ORANGE 2.5% 13-11-28 EMTN	EUR	500 000	498 845,07	0,53

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services financiers diversifiés			15 890 503,03	16,77
ANZ NEW ZEALAND INTLLDN 2.993% 27-03-28	EUR	1 000 000	1 030 818,00	1,09
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 2.625% 31-03-27	EUR	700 000	714 365,39	0,75
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.125% 14-09-27	EUR	1 000 000	1 019 379,66	1,08
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM E3R+0.52% 19-09-28	EUR	800 000	801 662,51	0,85
BANQUE STELLANTIS FRANCE 3.125% 20-01-28	EUR	800 000	828 884,60	0,87
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	EUR	650 000	670 732,46	0,71
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.8% 27-01-28	EUR	1 000 000	1 011 080,83	1,07
EURONEXT NV 2.625% 26-11-28	EUR	500 000	499 930,86	0,53
LSEG NETHERLANDS BV 2.75% 20-09-27	EUR	1 500 000	1 517 552,47	1,58
MITSUBISHI HC CAPITAL UK 2.856% 26-11-28	EUR	1 000 000	1 000 329,86	1,06
NTT FINANCE E3R+0.5% 16-07-27	EUR	500 000	504 356,13	0,53
OP CORPORATE BANK E3R+0.4% 28-03-27	EUR	550 000	551 119,34	0,58
PACCAR FINANCIAL EUROPE BV 2.5% 13-11-28	EUR	500 000	499 565,07	0,53
PACCAR FINANCIAL EUROPE BV 2.75% 19-05-28	EUR	500 000	509 792,05	0,54
PACCAR FINANCIAL EUROPE BV 3.0% 29-08-27	EUR	800 000	815 842,19	0,86
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	1 000 000	1 037 663,70	1,10
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 3.375% 14-01-28	EUR	1 300 000	1 354 870,15	1,43
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+0.55% 07-05-27	EUR	500 000	501 861,39	0,53
VOLVO TREASURY AB 3.125% 26-08-27	EUR	1 000 000	1 020 696,37	1,08
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			501 898,67	0,53
NYKREDIT E3R+0.65% 27-02-26	EUR	500 000	501 898,67	0,53
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			1 006 660,55	1,06
ICADE PROMOTION 1.75% 10-06-26	EUR	1 000 000	1 006 660,55	1,06
TITRES DE CRÉANCES			1 497 505,50	1,58
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 497 505,50	1,58
Produits pharmaceutiques			1 497 505,50	1,58
ITM ENTREPRISES 290126 FIX 0.0	EUR	1 500 000	1 497 505,50	1,58
TITRES D'OPC			4 764 314,36	5,03
OPCVM			4 764 314,36	5,03
Gestion collective			4 764 314,36	5,03
ECOFI TRESORERIE I	EUR	403	4 764 314,36	5,03
Total			94 755 225,53	100,02

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme**E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO SCHATZ 0326	-18	1 890,00	0,00	-1 922 220,00
Sous-total 1.		1 890,00	0,00	-1 922 220,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		1 890,00	0,00	-1 922 220,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	94 755 225,53
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	1 890,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	40 315,73
Autres passifs (-)	-60 818,23
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	94 736 613,03

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part ECOFI OPTIM 12 MOIS	EUR	8 066,537	11 744,39

Dénomination du produit:
ECOFI OPTIM 12 MOIS

Identifiant d'entité juridique: 969500QDDJM9UJR7SO96

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 96.5616% d'investissements durables :

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de l'exercice, le produit financier a intégré de façon systématique une stratégie d'investissement socialement responsable par l'application de la méthodologie propriétaire d'Ecofi Investissements, PRISME (Planète, Respect, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement). L'application de cette méthodologie d'analyse et de notation ESG a influencé de façon significative la sélection des instruments dans lesquels le produit financier a investi et s'est déclinée comme suit :

Stratégie d'exclusions normatives et sectorielles :

L'OPC a exclu de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, au pétrole et au gaz.

Sélection des émetteurs au regard de leur note PRISME :

La performance ESG des émetteurs est obtenue selon une approche « best in universe » et se fonde sur la note PRISME des émetteurs. Elle inclut l'évaluation ESG des émetteurs fournie par MSCI ESG Research avec une surpondération de 9 critères à fort impact ESG (3 critères par domaine E, S et G) :

- Pour le domaine Environnement : Stratégie environnementale et éco-conception, Politiques climat, Politiques biodiversité ;
- Pour le domaine Social : Non-discrimination et égalité des chances, Relations responsables avec les clients, Alignement avec l'ODD 5 ;
- Pour le domaine Gouvernance : Equilibre des pouvoirs et efficacité du CA, Rejet des paradis fiscaux, Rémunérations liées à des facteurs ESG.

Au sein de cette note, les trois domaines E, S et G sont équipondérés. En fonction de leur note PRISME (comprise entre 0 et 10, 10 étant la meilleure note), les émetteurs sont répartis en déciles (le décile 1 intégrant les émetteurs les mieux notés).

L'OPC a investi dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 8 et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et des OPC externes.

Gestion des émetteurs controversés :

Les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie ont été exclus.

Par ailleurs, le produit financier a intégré l'intensité carbone dans son objectif de gestion avec pour objectif que celle-ci soit inférieure à celle de son univers d'investissement.

Bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, le produit financier avait également pour objectif de réaliser des investissements durables à hauteur de 25% de son actif net.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable ont réalisé les performances suivantes sur la période de référence :

Note PRISME

Le taux de couverture d'analyse ESG des valeurs en portefeuille a porté sur au moins 90% de l'actif net, hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, liquidités détenues à titre accessoire et actifs solidaires.

Sur la base de la méthodologie PRISME, une note par domaine E, S et G, et une note PRISME (comprise entre 0 et 10) ont été attribuées au produit financier et à son univers d'investissement. Sur la période de référence, la note PRISME du produit financier a été supérieure à celle de son univers d'investissement (6.91 contre 5.83 pour l'univers d'investissement).

Intensité et empreinte carbone :

Le produit financier a intégré, dans son objectif de gestion et le déploiement de sa stratégie d'investissement, l'intensité carbone, calculée avec les émissions scope 1 (émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production), scope 2 (émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie) et scope 3 (autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont et à l'utilisation des biens et services en aval). Sur la période de référence, l'intensité carbone du produit financier a été inférieure à celle de son univers d'investissement (763.5750485 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1169.96 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

Alignement avec les ODD

Sur la période écoulée, le pourcentage d'alignement du portefeuille a été surveillé pour 5 ODD des Nations Unies (ODD 3, ODD 5, ODD 7, ODD 8 et ODD 13). Le détail concernant cet indicateur est disponible dans le reporting du produit financier.

Suivi des PAI :

Conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288, le produit financier a suivi 16 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance obligatoires et deux indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs. La performance de ces indicateurs sur la période de référence figure en page suivante.

Des informations complémentaires sur les indicateurs d'impact du produit financier sont disponibles sur notre site internet.

○ **et par rapport aux périodes précédentes ?**

Note PRISME

Sur la période de référence précédente, la note PRISME du produit financier a été supérieure à celle de son univers d'investissement (6.18 contre 4.67 sur 10).

Intensité carbone

Son intensité carbone a été inférieure à celle de son univers d'investissement (763.5750485 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1228.9 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

Suivi des PAI

Le produit financier a suivi 16 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance obligatoires et deux indicateurs facultatifs. La performance de ces indicateurs sur la période de référence précédente figure en page suivante.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

Le produit financier avait pour objectif de réaliser des investissements durables ayant un objectif social et/ou environnemental à hauteur de 25% minimum de son actif net. Les investissements durables ont représenté 96.5616% de l'actif net sur la période écoulée.

Les investissements durables ont été réalisés à travers :

- des investissements en titres d'émetteurs thématiques (i.e. émetteurs qui génèrent au moins 25% de leur chiffre d'affaires avec des activités liées à au moins une des thématiques du développement durable suivantes : énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion des ressources et des déchets, santé et nutrition, services à la personne et éducation, testing, inspection et certification, éco-activités de la Taxonomie du label Greenfin)
- et/ou des investissements en titres d'émetteurs solidaires agréés ESUS ou répondant à l'article 2(17) du Règlement SFDR et/ou des investissements en titres d'émetteurs alignés avec le scénario climatique 1,5°C SDS de l'AIE selon la méthodologie d'ISS ESG
- et/ou d'investissements en obligations vertes ou d'utilité sociale (green bonds, social bonds, sustainable bonds certifiées selon l'ICMA).

Les émetteurs ainsi sélectionnés ont substantiellement contribué, par leur activité économique considérée comme durable selon les critères susvisés, à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux et sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sur la période écoulée, les investissements durables réalisés par le produit financier n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social (DNSH) car ils ont été évalués et sélectionnés en fonction de leur performance ESG.

La performance des émetteurs en portefeuille a été évaluée à travers les différents pans de la démarche ISR de la société de gestion :

- la méthodologie PRISME qui repose sur des exclusions sectorielles et normatives, une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur note PRISME et l'exclusion des émetteurs controversés ;
- l'intégration de l'intensité carbone dans l'objectif de gestion du produit financier ;
- la politique d'engagement actionnarial à travers le vote en assemblée générale et le dialogue avec les entreprises ;
- le suivi du pourcentage d'alignement du portefeuille avec 5 ODD des Nations Unies (ODD 3, 5, 7, 8 et 13) ;
- la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été pris en compte dans les différents pans de la démarche d'investissement socialement responsable de la société de gestion et notamment la méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME, la politique d'engagement actionnarial, l'intégration de l'intensité carbone dans l'objectif de gestion des OPC et le suivi de la performance des indicateurs d'impacts ESG.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principes directeurs de l'OCDE et les principes directeurs des Nations unies sont intégrés dans la méthodologie PRISME et le suivi des PAI sociaux.

La stratégie d'exclusions normatives et sectorielles, la note PRISME des émetteurs et le principe de gestion des controverses prennent en compte ces standards et excluent les sociétés impliquées dans des accusations de violations des principes mêmes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a suivi 16 indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne ainsi que deux indicateurs additionnels : le nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et le taux d'accidents dans les sociétés concernées.

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité et Élément de mesure		Incidences N	Incidences N-1
1. Emissions de gaz à effet de serre	1.1 Emissions de GES de niveau 1 (en tonnes d'équivalents CO2)	886285.9562	2,435,587.50
	1.2 Emissions de GES de niveau 2 (en tonnes d'équivalents CO2)	320009.1921	482,142.73
	1.3 Emissions de GES de niveau 3 (en tonnes d'équivalents CO2)	34835605.11	34835605.11
	1. Emissions totales de GES	36149492.69	45,324,427.90
	2. Empreinte carbone (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis)	4043.141666	0.000000
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	763.5750485	1,159.16
2. Biodiversité	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	0.0463663437	0.13
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable (par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en % du total des sources d'énergie)	0.5470220561	0.00170000000
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements)	0.121976453	1.101000
3. Eau	7. Part d'investissements dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si leurs activités ont une incidence négative sur ces zones (en %)	0.1115024701	0.02
4. Déchets	8. Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1763.762013	0.11
	9. Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	9511.829542	0.00
5. Les questions sociales et de personnel	10. Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (en %)	0	0.02
	11. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (en %)	0.0036994319	0.00
	12. Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	0.1439923336	
	13. Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0.4219841231	0.40
6. Environnement	14. Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées telles que mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques (exprimée en %)	0	0.00
	15. Intensité de GES des pays d'investissement (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut)	0.0262544081	0.07
7. Social	16. Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	0	0.00
8. Eau, déchets et autres matières	17. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2 du Règlement CE n°1893/2006 (sociétés productrices de produits chimiques)	0.0001434631	0.00
9. Questions sociales et de personnel	18. Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0.0016645191	0.00

Pour plus d'informations sur la prise en compte des principales incidences négatives, vous pouvez consulter la déclaration sur les incidences négatives en matière de durabilité disponible sur https://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/declaration-incidences_042021.pdf



Quels ont été les principaux investissements de ce produit ?

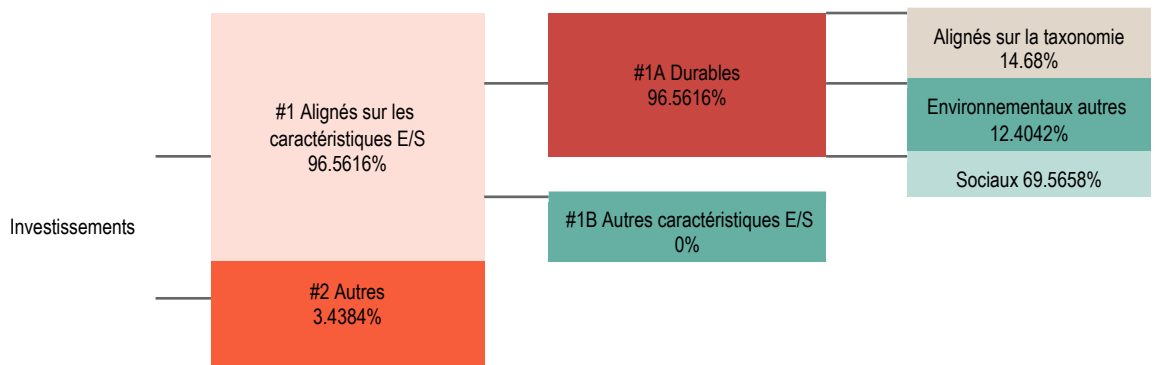
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ECOFI TRESORERIE - Part I	OPC, Liquidités & Autres	5.03	FRANCE
WESTPAC BANKING E3M 14/01/28	Financials	2.8	AUSTRALIA
JYSKE BANK 5 26/10/28	Financials	2.55	DENMARK
SES SA 1,625 22/03/26	Communication Services	2.34	LUXEMBOURG
SYDBANK A S 5,125 06/09/28	Financials	2.06	DENMARK
JP MORGAN CHASE EUR012M 11/03/27	Financials	2.04	UNITED STATES
BNP PARIBAS 0,5 01/09/28	Financials	2.04	FRANCE
INTESA 5 08/03/28	Financials	2.03	ITALY
AT AND T E3M 16/09/27	Communication Services	1.95	UNITED STATES
SWEDBANK 0,3 20/05/27	Financials	1.88	SWEDEN
CELLNEX TELECOM SA 1 20/04/27	Communication Services	1.77	SPAIN
DANSKE BANK 1,375 17/02/27	Financials	1.71	DENMARK
ORANO 5,375 15/05/27	Materials	1.69	FRANCE
LA BANQUE POSTALE 1 09/02/28	Financials	1.68	FRANCE
EDF 3,875 12/01/27	Utilities	1.67	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

○ Quelle était l'allocation d'actifs ?



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Financials	59.58
Consumer Discretionary	8.4
Communication Services	7.12
Real Estate	5.76
OPC, Liquidités & Autres	4.99
Utilities	4.41
Industrials	3.56
Consumer Staples	3.49
Materials	1.69
Information Technology	0.99

🌐 Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le pourcentage d'investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE a été de 14.68%.

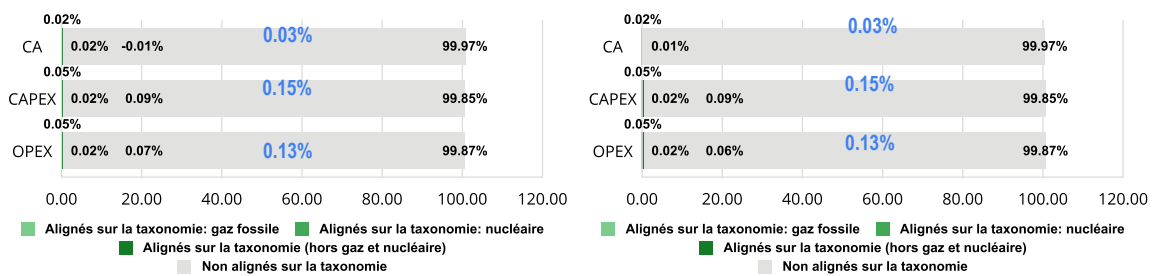
○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines (i.e. toutes les expositions souveraines) sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Les données fiables concernant les activités transitoires et habilitantes n'étaient pas disponibles sur la période de référence écoulée.

○ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 14.68% sur la période de référence précédente.

🌐 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'UE à hauteur de 14.68% de son actif net.

Le reste des investissements durables n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas de faire la distinction entre les investissements durables répondant à des objectifs environnementaux ou à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie ont été exclus.

Ces investissements ont pris la forme d'investissements en parts ou actions d'OPC externes, titres d'émetteurs non notés d'un point de vue ESG et/ou de liquidités. Ces investissements ont pris la forme d'investissements en parts ou actions d'OPC externes, titres d'émetteurs non notés d'un point de vue ESG et/ou de liquidités.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des mesures de contrôles pré-trade et post-trade quotidiens ont été mises en place pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales.

Ce dispositif de contrôle a été déployé à travers un outil propriétaire dédié à l'analyse extra-financière et intégré à la gestion, l'outil RISE.

Avant tout investissement, les titres sélectionnés doivent répondre aux critères extra-financiers appliqués au produit financier. Si le titre ne répond pas aux contraintes du processus ISR, il fait l'objet d'un blocage avant investissement.

Pendant et après la période d'investissement, un contrôle continu des contraintes extra-financières est assuré par l'équipe ISR et le département Contrôle et Reporting.

Les analyses et notations ESG sont mises à jour régulièrement par l'équipe ISR via l'outil RISE. L'analyse ESG porte sur 90% minimum de l'actif net du produit financier.

La société de gestion a également mis en place une politique d'engagement actionnarial à travers le vote en assemblée générale et le dialogue avec les entreprises. Cette politique reflète les thèmes ESG du produit financier et favorise un comportement socialement responsable des émetteurs en portefeuille. La politique de dialogue repose notamment sur l'Ecofi Engagement Quality Score qui permet d'évaluer la qualité des dialogues et le niveau de prises en compte des axes d'amélioration.

La politique de dialogue avec les entreprises privilégie le dialogue constructif avec les émetteurs. Elle repose notamment sur l'Ecofi Engagement Quality Score qui permet d'évaluer la qualité des dialogues et le niveau de prise en compte des axes d'amélioration proposés.

La politique d'engagement et le rapport de vote et dialogue sont disponibles sur notre site internet.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif durable ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.